

qu'il advisa fust la noble dame Catherine, qu'estoit sur le préau, allaictant son beau petit poupon ; s'estant approché, mit vistement genouil en terre, et par trois fois crya mercy bien piteusement. Qui fust esbahie et en grand esmoy, ce fust certes la dame de Blonnay. Icelle le fit relever prestement et asseoir à son costé ; puis toust emerveillé, s'enquist que cela vouloit à dire. Lors Corsant lui remembra par le menu la querelle et le combat des mariés et des non mariés ; comme quoi avoit été vaincu par son benyn mari messire Symon, et comme quoy ayant accomply à son endroit la loy du combat, il en requerroit dehue quittance, pour son honneur et descharge.

A quoy la noble dame lui fist d'une voix bien doucette : Seigneur champion des non mariés, loyal et franc chevalyer estes au demeurant, et certes nul n'y contredira. Toutesfois ne convient aulnlement à dame discrète et saige, qui comme moy reste seulette en son manoir avecques ses chambrières et son chapelain, de vous héberger, estant absent son benyn seigneur et mari. Retournez-vous en à Vivey : prenès-y bon repos et longue nuictée, et reviendrez céans, si ainsi vous plait, demain sur la mijour, querir votre quittance et congyè. Ainsi dit-elle, ainsy fist-il.

Le lendemain ne manqua mye d'arriver sur la mijour et trouva-t-il beau banquet toust dressé à la grande salle du chastel, voire plusieurs parens et voisins de la noble dame, qu'icelle avoit fait convyer en grande haste durant nuict ; assavoir monseigneur Antoine, fils de monseigneur Rodolph, comte de Gruyères, lequel venoit de son chastel d'Orons avecques pages et escuyers, messire Humbert d'Aubonne son parrein, Hugonnet du Chastelard, Nicod de Gumoëns, Amédée de Puidoz, Bertrand de Duinq chastelain de Chyllion et le vieil chapelain Nantelme de Tavel. Lequel banquest fut long et allairegé selon la bonne coustume de la terre de Vaulx,